

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**OBJET :** ANIMATION

Approbation des modalités d'organisation d'une brocante éphémère, installation d'exposants sur le site du Paradisu à l'Ospédale le dimanche 02 août 2026.

Le Maire, sur proposition de la 2^{ème} Adjointe déléguée au Patrimoine et travaux, et référente aux hameaux de montagne, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de dynamiser les liens familiaux et historiques de nos villages de montagne durant la période estivale et de créer une animation populaire accessible au plus grand nombre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'installation d'exposants pour la 4^e édition de « Una Duminica in (u) Paradisu »

Les exposants s'installeront le dimanche 02 août 2026 de 9 h à 17 h et devront s'acquitter de la somme de 10 € par emplacement et par exposant.

La vente de vêtements et objets neufs n'est pas autorisée.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation estivale relève de la régie événementielle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités d'organisation et d'installation d'une brocante éphémère sur le site du Paradisu à l'Ospédale ainsi que le tarif proposé ci-dessus.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver les modalités d'organisation d'une brocante éphémère sur le site du Paradisu à l'Ospédale le dimanche 02 août 2026 de 9 h à 17 h.
-  de fixer le tarif de cette animation estivale comme suit :
 - 10 € par emplacement et par exposant (hors vêtements et objets neufs).